

CAPITALISATION

DOCUMENTATION DE LA MÉTHODE DU CONSEIL À L'EXPLOITATION FAMILIALE (CEF) OU CONSEIL DE GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (CGEA)

Capitalisation menée dans le cadre du projet d' Etude sur
les outils et approches modernes de conseil agricole en
Afrique de l'Ouest et du Centre



AOÛT 2024



Le réseau des services de conseil agricole et rural d'Afrique de l'ouest et du centre (RESCAR-AOC) est une plateforme multi acteurs intervenant dans le conseil agricole et rural en Afrique de l'ouest et du centre. Il est membre du forum africain des services de conseil agricoles (AFAAS) et du forum mondial des services de conseil rural (GFRAS).

Créé en 2010, et dont le Secrétariat Exécutif se trouve à Ouagadougou, au Burkina-Faso, le RESCAR-AOC a pour principal objectif de contribuer à améliorer les conditions de vie des agropasteurs en Afrique et dans le monde.

<https://rescar.org/>



Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) est une organisation sous-régionale composée des systèmes nationaux de recherche agricole de vingt-trois pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, est chargé de coordonner la mise en œuvre des politiques sous-régionales de recherche agricole telles que définies par les gouvernements.

Créé en 1987 et dont le Secrétariat Exécutif se trouve à Dakar, au Sénégal, le CORAF a pour principal objectif d'améliorer les conditions de vie en Afrique de l'Ouest et du Centre, en favorisant l'augmentation durable de la production et de la productivité agricoles et en promouvant la compétitivité et les marchés.

<https://www.coraf.org/>

La présente fiche a été réalisée dans le cadre de l'étude de cartographie des méthodes et outils innovants de conseil agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette étude a été commanditée par le CORAF (Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles) et réalisée par le RESCAR-AOC (Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre) dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'objectif global de l'étude était de constituer un répertoire descriptif des méthodes et d'outils innovants de conseil agricole pour la mise à l'échelle des technologies et innovations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Plusieurs personnes au sein du CORAF et du RESCAR-AOC et en dehors de ces structures dans l'ensemble des 13 pays de l'étude ont contribué à la réussite de cette activité. Que l'ensemble de ces personnes soit remercié en ces lignes pour leur contribution.

1 Présentation de la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Le conseil à l'exploitation familiale (CEF) est une démarche globale qui renforce les capacités des paysans et de leur famille à suivre leurs activités, analyser leur situation, prévoir et faire des choix, évaluer leurs résultats (Faure et al., 2004). Il s'agit donc d'une approche consultative pour aider les producteurs à améliorer leur processus décisionnel et la gestion des cultures incluant, par exemple, une meilleure gestion des cultures pour améliorer la sécurité alimentaire, l'ajustement de l'emploi des intrants pour réduire les coûts de production, les prévisions budgétaires des ménages pour éviter les dettes et l'utilisation plus efficace du travail du ménage (David et Cofini, 2019).

Le CEF prend donc en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et, si possible, environnementaux des activités des producteurs (Faure et al., 2004).

Les démarches de CEF ont été promues en Afrique francophone avec des appuis de la coopération française, et notamment l'Agence Française de Développement (AFD), depuis près de deux décennies (Legile et Faure, 2013). Des appuis d'autres coopérations (néerlandaise, suisse, belge) et des engagements de certains Etats ont également permis d'adapter la démarche du CEF à différents contextes (Legile et Faure, 2013). Le CEF est développé dans plus de 10 pays d'Afrique francophone parmi lesquels le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Sénégal en Afrique de l'Ouest et le Cameroun, le Congo et le Tchad en Afrique Centrale (Dugué et Faure, 2003 ; Legile et Faure, 2013).

2 Brève description des types de bénéficiaires accompagnés avec la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Les bénéficiaires du Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) sont des exploitations familiales regroupant en moyenne 5 à 8 personnes par ménage, avec des superficies variant de 2 à 10 hectares. La méthode du CEF s'adresse à toutes les catégories de producteurs, incluant les hommes, les femmes et les jeunes.

Les exploitations accompagnées pratiquent des systèmes de production mixtes, intégrant à la fois les cultures, l'élevage et les productions forestières. Les principales espèces animales élevées sont les bovins, ovins, caprins et la volaille. Côté agricole, les producteurs se concentrent sur la culture et la commercialisation des céréales et des légumineuses.

3 Nécessité et objectif de la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Le conseil à l'exploitation familiale (CEF) a été introduit dans un contexte où les Etats des producteurs pour faciliter l'écoulement de leurs productions. Les Organisations de producteur et une bonne gestion des intrants mis à la disposition de chaque producteur. La méthode du CEF a été donc utilisée pour contribuer à mieux gérer les appuis apportés aux producteurs, mais aussi de mieux évaluer le coût de production ce qui permettrait aux unions de mieux apprécier la fixation des prix de collecte des productions auprès de ses producteurs.

Les objectifs visés par l'introduction du CEF sont principalement : (i) améliorer les capacités des producteurs en matière de planification des activités de leurs exploitations, (ii) améliorer les capacités des producteurs en matière de gestion de leurs exploitations, (iii) améliorer la rentabilité des exploitations agricoles à travers un choix judicieux des technologies et innovations selon les besoins des producteurs.

4 Méthodologie de mise en œuvre de la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Généralement, les agriculteurs (un membre par ménage) se réunissent en groupe facilité par un conseiller de vulgarisation ou un facilitateur agricole toutes les deux semaines. Un cycle de CEF dure en moyenne 3 ans et est mis en œuvre en six étapes: (i) diagnostic pour identifier les besoins des agriculteurs ; (ii) formation de groupe sur les pratiques agricoles sélectionnées ; (iii) formation en gestion (planification des saisons de culture, gestion des stocks de grains, planification du flux de trésorerie, comptabilité recettes-dépenses, etc.) ; (iv) visites consultatives individuelles à la ferme ; (v) analyse des résultats techniques et économiques tant au niveau de la parcelle et au niveau de la ferme par des groupes (assistée par ordinateur, dans certains cas) ; et (vi) auto-planification de la saison de culture suivante d'après les résultats passés et les objectifs souhaités (David et Cofini, 2019).

Des échanges réalisés avec certains acteurs sur le terrain lors de la documentation de la méthode du CEF, nous notons que la méthode, initialement était fait individuellement avec les producteurs, mais a évolué pour être fait en groupe pour des besoins d'efficience et d'interaction entre les producteurs afin d'améliorer les impacts de la méthode. Le CEF en groupe est fait avec en moyenne 25 à 30 producteurs. Les principales activités du processus sont :

- les échanges préliminaires avec les autorités locales et les personnes ressources de la zone sur l'intervention sur le CEF afin d'avoir leur adhésion et leur accompagnement
- la sensibilisation de la communauté sur le CEF à travers une Assemblée Générale Villageoise (AGV)
- l'identification des participants suivant les critères définis (être un exploitant agricole, être volontaire et engagé à accepter les innovations, accepter de partager ses connaissances avec d'autres producteurs, être disponible à suivre les activités, etc)
- l'identification des besoins des producteurs à travers un questionnaire (formation, équipement, technologie, financier, etc) en focus groupe

A l'issue de ces activités préliminaires, une planification et la mise en œuvre des activités du groupe CEF est faite. Cela comprend quelques activités suivantes :

- les sessions de renforcement des capacités des producteurs relais ou des animateurs,
- les sessions de renforcement des capacités des adhérents sur : les techniques de production des cultures retenues ; l'identification des technologies et innovations à promouvoir ; la gestion du grenier, etc
- l'inventaire des exploitations à travers le suivi et l'appui conseil des adhérents ;
- le renseignement du cahier CEF
- la restitution de résultats.

5 Impacts de la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Le CEF est une méthode intégrée dans des services de conseil fournis par des ONG, des OP, des sociétés cotonnières, ou des agences dépendant de l'Etat et a permis de toucher près de 100.000 producteurs (Legile et Faure, 2013).

Il peut avoir des impacts sur l'exploitation, évalués par des critères de performances techniques (planification de la production, gestion et organisation de l'exploitation familiale, etc.), économiques (hausse des revenus, investissements productifs) et environnemen-

tales (gestion des ressources naturelles) mais aussi sur le producteur et sa famille (Grain de sel, 2019).

Une étude réalisée au Bénin montre que le CEF a un effet positif sur les rendements et le revenu agricole des producteurs (Ayena et Yabi, 2013). En effet, Ayena et Yabi (2013) ont trouvé une marge nette moyenne des producteurs pratiquant le CEF supérieure de l'ordre de 32% (91 577 F CFA/ha) à celle des producteurs non pratiquant le CEF (69 040 F CFA/ha). Au Burkina Faso par exemple, la marge brute moyenne par ha des producteurs pratiquant le CEF est respectivement de l'ordre de 68% pour culture du coton, 94% pour la culture du maïs, et de 6% pour la culture du sorgho comparativement aux producteurs qui ne pratiquent pas le CEF (Lalba, 2010). Le CEF induit donc une dynamique d'intensification de la production dans les exploitations des bénéficiaires, qui arrivent à accroître les rendements. Lors de la documentation de la méthode sur le terrain, les organisations qui font sa promotion et les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction des effets et impacts de la méthode.

Selon eux, son adoption permet d'assurer : (i) une meilleure planification des activités des exploitations par les producteurs (ii) une meilleure évaluation des besoins en intrants des exploitations par les producteurs, (iii) l'adoption des bonnes pratiques agricoles à travers les renforcements des capacités des producteurs, (iv) une meilleure structuration des OP pour la production en quantité de la fumure organique pour satisfaire les demandes des producteurs, (v) la prise en compte des besoins réels des producteurs dans les activités de vulgarisation agricole, (vi) la sécurité alimentaire des exploitations agricoles et les revenus des producteurs à travers une meilleure gestion des exploitations agricoles. Selon les jeunes, l'agriculture aujourd'hui est un business et rien ne se fait encore au hasard. Le CEF leur permet de prendre les informations utiles pour évaluer la rentabilité économique de ce qu'ils font. Les hommes et les femmes ont aussi une bonne appréciation du

CEF qui permet selon eux d'améliorer leurs capacités sur la gestion de leurs exploitations. Selon certaines structures de conseil, avec le CEF, il y a eu une amélioration des rendements agricoles. Par exemple pour l'USCCPA au Burkina Faso, pour le maïs, les rendements sont passés de 2 à 2,5 tonne/ha ; 1 à 1,2 tonne/ha pour le sorgho ; 200 à 450 kg/ha pour le niébé. Ces améliorations sont liées entre autres à l'adoption des itinéraires techniques de production et des bonnes pratiques de production et de poste récolte, ainsi que l'adoption des semences améliorées.

Lors des focus groupes, les producteurs ont confirmé ces augmentations de rendement qui sont selon eux liées à l'adoption des itinéraires techniques et des variétés améliorées, l'usage de la fumure organique. Selon eux, les rendements du maïs sont passés de 1t/ha à 2,5t/ha pour le maïs ; 400kg à 1t/ha pour le niébé ; 800kg à 1,5t/ha pour le sorgho.

6 Technologies et innovations promues à travers la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Un retour satisfaisant a été fait par les structures de conseil et les producteurs par rapport à l'adoption des technologies et innovations agricoles à travers le CEF.

Catégorie	Principaux impacts du CEF
Ensemble des bénéficiaires  Selon les structures de conseil agricole qui font la promotion de la méthode, la mise en œuvre du CEF comme méthode de conseil agricole a favorisé pour les bénéficiaires :	- Adoption des variétés améliorées - Respect des itinéraires techniques de production - Adoption des bonnes pratiques de production et de post-récolte - Adoption de certaines techniques et/ou technologies : fertilisation organo-minérale, technique de la microdose, agriculture de conservation (scarifiage, rotation et association des cultures), cultures fourragères (Bracharia, Mucuna, Pois d'Angole, Andropogon gayanus) - Acquisition de compétences sur la gestion rationnelle des ressources financières de l'exploitation
Hommes Selon le retour des hommes lors du focus groupe, le CEF leur a permis :	- Adoption des itinéraires techniques de production et des semences améliorées - Évaluation du coût de la production et réalisation de bilans - Production et utilisation de la fumure organique - Connaissance et utilisation des produits phytosanitaires homologués
Femmes  Selon les femmes, le CEF leur a permis :	- Connaissance et acquisition des variétés à cycle court du maïs, du niébé et de l'arachide - Meilleure maîtrise de l'élevage (entretien du poulailler, hygiène et utilisation des produits vétérinaires) - Production et utilisation de la fumure organique - Meilleure vente du niébé (vente en kilogramme) - Maîtrise de l'itinéraire du niébé et utilisation des sacs triple fond
Jeunes  Pour les jeunes, le CEF leur a permis : 	- Connaissance et application de la technique de la microdose - Réduction du labour pour perturber moins le sol - Production et utilisation de la fumure organique - Utilisation des produits phyto bio (préparation à base de piment et gingembre : 1 kg de piment et gingembre avec 5 L d'eau, fermenté pendant 4 jours, puis dilution de 10 L d'eau, et après 15 jours, mélange de 1 L de solution dans 13 L d'eau) - Connaissance et utilisation des variétés améliorées de maïs et de soja - Réalisation des comptes d'exploitation

7 Coûts moyens de mise en œuvre de la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Les coûts de la mise en œuvre du CEF incluent les salaires et les indemnités pour les conseillers et les gestionnaires du CEF, le développement d'outils et de méthodes, la mise en œuvre et des activités de soutien (David et Cofini, 2019). Le coût moyen de programmes de CEF en Afrique est 20-80 USD/agriculteur/an comprenant les salaires et les coûts de fonctionnement des facilitateurs, la formation de facilitateurs et la supervision (David et Cofini, 2019). L'utilisation des facilitateurs pour la mise en place du programme peut baisser significativement les coûts de mise en œuvre (Faure et al. 2015). En effet, les dispositifs de CEF qui couplent plus fortement « conseil technique en groupe pour

non-alphabétisés» et « conseil de gestion pour alphabétisés» ou qui mobilisent fortement des paysans animateurs, le coût du conseil varie entre 2 et 20 USD/an/paysan en conseil (Legile et Faure, 2013).

Les échanges avec certains acteurs qui font la promotion de la méthode lors de la documentation ont permis de comprendre que les coûts de mise en œuvre de la méthode sont variables d'une structure à l'autre. Cependant, certains coûts sont pris en compte dans les calculs de la majorité des structures dont : les frais de restauration des producteurs lors des réunions communautaires, les frais de motivation des animateurs endogènes pour le suivi des producteurs, les frais des visites commentées d'échange et les frais des ateliers de bilan et de restitution des résultats.

Par exemple, pour le cas de l'USCCPA au Burkina Faso, le coût par bénéficiaire pour le déploiement du CEF individuel varie de 75 000 à 100 000 FCFA/participant pour un cycle de trois ans et de 5 000 à 10 000 FCFA/participant pour le CEF en groupe pour un cycle d'une année avec possibilité de renouveler le cycle.

8 Atouts et limites de la méthode Farmer Business School (FBS)

Les principaux atouts et limites de la méthode du conseil à l'exploitation familiale identifiés lors des ateliers nationaux d'échange et d'évaluation et lors des entretiens de documentation des méthodes et outils sont :

Atouts	Limites
▪ l'obtention des données de qualité pour une bonne gestion des exploitations ▪ la prise de conscience des bénéficiaires pour une bonne gestion de leurs exploitations ▪ la facilité de diffusion des technologies auprès des producteurs avec le CEF.	La principale limite du CEF est liée au coût élevé de l'approche individuel.

9 Conditions préalables au succès et le rôle des différents acteurs au succès de la méthode du conseil à l'exploitation familiale (CEF)

Les facteurs décisifs du succès du CEF sont en lien avec les renforcements des capacités, les partages d'expériences, la dotation d'intrants et équipement à crédit aux bénéficiaires, l'accès facile aux nouvelles technologies.

La recherche et les services techniques ont contribué au succès du CEF à travers la facilitation de l'accès aux technologies et innovations. Aussi, l'engagement des producteurs dans le déroulement des activités afin de vivre dignement de leur métier d'agriculteur a contribué à ce succès.

Des messages clés ont été formulés par les structures en lien avec l'usage du CEF que sont :

- le CEF permet d'éveiller la conscience des producteurs sur la gestion de leurs exploitations et le choix judicieux des cultures ;
- le CEF en groupe est moins coûteux et favorise la diffusion des innovations et technologies agricoles ;

- la mobilisation des animateurs endogènes dans le dispositif CEF est moins coûteux que le recrutement de techniciens pour les animations ;
- le partage d'expérience renforce les compétences et la motivation des producteurs dans le CEF ;
- pour une bonne appropriation de la gestion des exploitations agricole, Il y a la nécessité d'accompagner les bénéficiaires du CEF individuel pendant trois ans ;
- l'introduction des outils de gestion doit se faire de manière progressive en commençant par des outils simplifiés et adaptés au début qui seront renforcés au fil du temps.

Bibliographie

Ayena M., et Yabi A. J., 2013. Effets du conseil à l'exploitation familiale (CEF) sur les performances économiques des exploitations bénéficiaires à Banikoara au Nord-Bénin. Presented at 4th International Conference of the African Association of Agriculture Economics, September 22-25 2013, Hammamet, Tunisia, 14p.

David S., et Cofini, F., 2019. Un guide d'aide à la décision entre les diverses méthodes du conseil agricole. Rome. FAO. 64 p.

Dugué P., et Faure G., 2003. Le conseil aux exploitations familiales. Actes de l'atelier sur le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre, 19-23 novembre 2001, Bohicon, Bénin. Montpellier, France, Cirad, Colloques, 78p.

Faure G., et Dugué P., et Beauval V., 2004. Conseil à l'exploitation familiale : Expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ouvrages parus dans la collection « Guide pratique », 123p.

Faure G., Pautrizel L., de Romémont A., Toillier A., Odru M. & Havard M., 2015. Management Advice for Family Farms to Strengthen Entrepreneurial Skills. GFRAS Good Practice Notes for Extension and Advisory Services, Note 8. GFRAS, Lindau, Switzerland. Grain de sel, 2019. Evaluer le conseil à l'exploitation familiale. Grain de sel n° 77 - janvier – juin 2019, pages 32-33.

Lalba A., 2010. Evaluation de l'impact / effets du conseil aux exploitations familiales dans la zone d'intervention de la SNV. Rapport d'enquête, 65p.

Legile A., et Faure G., 2013. Le conseil à l'exploitation familiale en Afrique francophone en 2013 : une démarche novatrice ancrée dans les réalités paysannes. 6p.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cette liste. Nous espérons qu'elle sera utile au plus grand nombre.

Réseau des Services de Conseil Agricole et rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre

Tél: 25 40 56 86 / 05 89 57 57
E-mail: contact@rescar.org

Site web: www.rescar.org
BP: 01 BP 6630 Ouagadougou 01 Burkina-Faso

Comité de coordination de l'étude

M. OUATTARA Malamine	M. Calixte MBENG
Dr Patrice DJAMEN	Pr Olatunji Johnson
Mme Gifty GUIELLA/NARH	Pr Ismaïl MOUMOUNI